UNION AFRICAINE
BUREAU INTERAFRICAIN DES RESSOURCES ANIMALES

Stratégie de Santé Animale pour l'Afrique







Des animaux en bonne santé pour des moyens d'existence améliorés, un commerce sécurisé, la santé publique et environnementale

STRATÉGIE DE SANTÉ ANIMALE POUR L'AFRIQUE 2019 – 2035

Un cadre pour la mise en place d'un système de santé animale durable et conforme aux normes mondiales

Clause de non responsabilité

Tous droits réservés Les informations contenues dans le présent produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation écrite préalable des détenteurs des droits d'auteur à condition que la source en soit clairement indiquée. La reproduction des informations contenues dans la version française de cet ouvrage pour la revente ou tout autre motif commercial sans l'autorisation écrite des détenteurs des droits d'auteur est interdite. Les demandes d'autorisation devront être adressées à :

Monsieur le Directeur,
Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (UA/BIRA)
Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
B. P. 30786
00100, Nairobi, KENYA
ou via courrier électronique à l'adresse : *ibar.office@au-ibar.org*

ISBN: 978-9966-077-38-7

© UA-BIRA 2019

Citation: Stratégie de Santé Animale pour l'Afrique 2019 – 2035. Nairobi, Kenya

Avant-propos

Les ressources animales de l'Afrique, qui comprennent le bétail, les animaux aquatiques et la faune sauvage, jouent un rôle crucial dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les moyens de subsistance, le tourisme, les économies nationales et la fourniture de services environnementaux. Toutefois, le potentiel du secteur des ressources animales n'a pas été exploité compte tenu de la situation de la santé et du bien-être des animaux sur le continent. Les maladies animales sont des déterminants clés de la santé et du bien-être des animaux et sont très répandues en Afrique. Le fardeau des maladies animales en Afrique est responsable de pertes annuelles de plus de 4 milliards $EU pour la seule Afrique subsaharienne, ce qui équivaut à 25 % de la valeur totale de la production animale sur le continent. En outre, les systèmes de production animale en Afrique sont caractérisés par un contact étroit entre les humains, les animaux domestiques et la faune sauvage, facteurs qui sont associés à une incidence croissante des maladies émergentes et réémergentes, dont beaucoup sont zoonotiques. Les maladies zoonotiques, comme l'a montré l'épidémie d'Ebola de 2013-2016 en Afrique de l'Ouest, peuvent avoir des ramifications étendues avec des effets dévastateurs à long terme sur les économies des pays et du continent.

Les systèmes de prestations de services de santé animale en Afrique sont généralement faibles, et la majorité des services vétérinaires africains, évalués sur la base des normes mondiales de performance des services vétérinaires, ont une capacité moyenne ou faible dans les compétences essentielles.

La Stratégie de santé animale pour l'Afrique (2018-2035) fournit un cadre pour la mise en place d'un système de santé animale durable en Afrique, conforme aux normes de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et à d'autres normes mondiales pertinentes. Elle propose une vision et des objectifs communs pour le continent africain en vue d'améliorer les systèmes de santé animale. Elle est alignée sur les cadres mondiaux, continentaux et régionaux, notamment l'Agenda 2063, les Objectifs de développement durable (ODD), le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) de Malabo, le Plan d'action mondial sur la résistance aux antimicrobiens et la Stratégie de développement de l'élevage de l'Afrique (LiDeSA). Il s'agit d'un appel aux institutions de l'Union africaine, aux États membres des Communautés économiques régionales (CER) et aux partenaires pour qu'ils adoptent une approche intégrée et holistique en vue de l'amélioration des systèmes de santé animale en Afrique, compte tenu de l'impact des maladies animales sur la compétitivité des chaînes de valeur des ressources animales, du risque croissant d'apparition et de réapparition de maladies zoonotiques, du changement climatique, d'une gestion environnementale inadéquate et des conflits et troubles civils.

En s'attaquant aux défis et aux opportunités, la mise en œuvre de cette stratégie permettra d'améliorer la capacité à anticiper et à atténuer les effets négatifs des maladies

animales, des zoonoses, des changements climatiques et des catastrophes, dans le but ultime d'améliorer la santé animale et publique, la sécurité sanitaire des aliments, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les moyens de subsistance dépendant des animaux, la protection de l'environnement et une croissance économique durable.

Pour y parvenir, la stratégie est axée sur les objectifs suivants :

- le renforcement de la politique de santé animale et des cadres institutionnels ;
- la réduction des risques de maladie et des impacts sur les animaux, les humains et l'environnement ;
- le renforcement des interventions en matière de santé animale pour traiter les problèmes actuels et émergents de santé publique liés aux interfaces homme-animal-environnement ;
- le renforcement des capacités et l'amélioration de l'accès aux intrants, aux marchés et au commerce des ressources animales ;
- le renforcement de la science, de l'innovation, de la recherche et de la gestion des connaissances;
- le renforcement des partenariats, des investissements et des ressources du secteur de la santé animale.

La stratégie s'appuie sur les acquis des interventions passées et en cours pour relever les défis de la santé animale en Afrique et intègre les enseignements tirés et les meilleures pratiques ; elle identifie également plusieurs facteurs de réussite nécessaires à la réalisation des objectifs. Compte tenu de la diversité des interventions nécessaires à la mise en place de systèmes de prestations de services de santé animale efficaces, efficients et durables, l'engagement des parties prenantes, les partenariats ainsi que la planification et la mise en œuvre multisectorielles seront poursuivis avec vigueur pour la réalisation des objectifs de la stratégie. Les États membres joueront un rôle de premier plan dans la mobilisation et la mise en œuvre des ressources et adapteront leurs interventions en conséquence, en fonction de leurs particularités et du plan quinquennal de mise en œuvre (2019-2023) de l'AHSA qui l'accompagne.

J'invite donc les États membres et les partenaires à adopter la vision et les objectifs communs de la stratégie pour des systèmes durables de prestations de services de santé animale en Afrique.

S. E. Josefa Leonel Correia SACKO
Commissaire de la CUA chargé de l'économie rurale et de l'agriculture

Remerciements

La stratégie de santé animale pour l'Afrique (SSAA) a été élaborée sous la direction du personnel du Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (AU-IBAR). Le groupe de travail était composé des Pr Ahmed Elsawalhy, Pr James Wabacha, Dr Annie Lewa, Dr Baboucarr Jaw, Dr Hiver Boussini, Dr Ibrahim Gashash Ahmed, Dr Henry Wamwayi et de Mr Rasugu Kennedy Oroko.

Le groupe de travail reconnaît l'expertise du Dr Judy Kimaru (responsable des interventions en cas de catastrophe, World Animal Protection), du Dr Nelly Isyagi (expert en santé aquatique et animale), du Dr George Njogu (représentant de la Direction des services vétérinaires du Kenya), du Dr Thomas manyibe Nrariki (expert en vie sauvage), du Dr David Balikowa (responsable de l'élevage - EAC) et du Dr Zelalem Tadesse (FAO-ECTAD). Le groupe de travail a également été soutenu par un facilitateur, le Dr Samuel Muriuki.

Les organisations continentales et régionales d'acteurs non étatiques suivantes ont également participé : L'Association panafricaine des agriculteurs (PAFO), la Confédération des organisations d'éleveurs traditionnels en Afrique (CORET), l'Association laitière d'Afrique orientale et australe (ESADA), la Plateforme sous-régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale (PROPAC), l'Association pour la promotion de l'élevage (APESS), la Confédération des syndicats agricoles d'Afrique australe (SACAU), l'Association africaine pour l'enseignement vétérinaire (2A2E - V), Réseau des femmes africaines dans l'élevage et l'agrobusiness des ressources animales (AWARFA-N), Protection animale mondiale (WAP), Réseau d'incubation de la jeunesse africaine dans l'élevage, la pêche et l'aquaculture (AYL-FAIN) Association des organes statutaires vétérinaires africains (2AVSB) et les coordinateurs du Réseau régional de santé animale (RAHN) d'Afrique centrale, occidentale, orientale et australe. Les profils du large éventail de participants ont collectivement fourni les perspectives des décideurs politiques, des gestionnaires du secteur, des prestataires de services du secteur privé, des agriculteurs, des universitaires et des chercheurs.

L'AU-IBAR apprécie le soutien d'éminents experts en santé animale (Groupe d'oreintation) pour son appui technique exceptionnel qui a permis de mener à bien l'initiative.

Le soutien reçu de diverses parties prenantes et d'experts non mentionnés est également reconnu.

Le soutien financier de l'Union européenne et les contributions de la Commission de l'Union africaine sont reconnus avec gratitude.

Enfin, le soutien et l'enthousiasme de groupe de travail, du groupe d'orientation et des États membres de l'Union africaine qui ont participé à l'exercice sont également reconnus et très appréciés. Ce travail n'aurait pas pu être mené à bien sans leur participation active.

Prof. Ahmed El-Sawalhy
Directeur, Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine

Table des matières

Avant-propos *v*

Remerciements *vii*

Liste des acronymes *xi*

Glossaire *xii*

Chapitre 1 : Historique et contexte *1*

1. Introduction 1
2. Contexte et justification de la Stratégie de santé animale pour l'Afrique 3

Chapitre 2 : La stratégie *6*

1. Vision, mission, objectif et approche stratégique 6

1.1 Vision, mission et objectif *6*

1.2 Approche stratégique *6*

1.3 Principes directeurs *7*

2 Objectifs stratégiques et stratégies clés 8

Objectif stratégique 1 : Renforcer la politique de santé animale et les cadres institutionnels *8*

Objectif stratégique 2 : Réduire les risques de maladie et les incidences sur les animaux *9*

Objectif stratégique 3 : Renforcer les interventions en matière de santé animale pour traiter les problèmes de santé publique actuels, émergents et réémergents *11*

Objectif stratégique 4 :Améliorer l'accès aux intrants, aux marchés et au commerce des ressources animales *13*

Chapitre 3 : Coordination, mise en œuvre, suivi et évaluation *18*

1. Principes directeurs 18

THEORIE DU CHANGEMENT – SSAA 21

2. Cadre de resultats de la SSAA 2019 – 2035 22

3. Objectifs de la coordination, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la SSAA 24

3.1 *Reddition des comptes et transparence : suivi des progrès de la mise en œuvre et sensibilisation des principales parties prenantes.* *24*
3.2 *Mesure des performances et retour d'information* *25*
3.3 *Gestion des connaissances* *25*
3.4 *Mise en œuvre, cadre de suivi-évaluation de la SSAA* *26*

4. Acteurs clés/responsabilités respectives pour un système efficace de suivi et d'évaluation de la SSAA 26

5. Facteurs essentiels de réussite 28

6. Cadre de mesure des résultats de la SSAA 30

Liste des acronymes

Africa CDC	Centre africain pour le contrôle et la prévention des maladies
AHSA	Stratégie de santé animale pour l'Afrique
AMA	Agence médicale africaine
AMR	Résistance aux médicaments antimicrobiens
ARIS	Système d'information sur les ressources animales
AU- PANVAC	Centre panafricain de vaccins vétérinaires de l'Union africaine
AU- PATTEC	Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase de l'Union africaine
AWSA	Stratégie pour le bien-être des animaux en Afrique
BIRA-UA	Bureau interafricain des ressources animales-Union Africaine
CAC	Commission du Codex Alimentarius
CER	Communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine
EM	Etats membres de l'Union africaine
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
LiDeSA	Stratégie de développement de l'élevage de l'Afrique
MAT	Maladies animales transfrontalières
MSPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
MTN	Maladies tropicales négligées
ODD	Objectifs de développement durable
OIE	Organisation mondiale pour la santé animale (Organisation internationale des épizooties)
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PALV	Programme d'appui à la législation vétérinaire
PCPP	Partenariats communautaires public-privé
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PFRS	Cadre politique et stratégie de réforme pour la pêche et l'aquaculture
PIB	Produit intérieur brut
PPCB	Pleuropneumonie contagieuse bovine
PVS	Performance des services vétérinaires de l'OIE
RSI	Règlement sanitaire international
STISA	Science, technologie et innovation pour l'Afrique
UMA	Utilisation des médicaments antimicrobiens

Glossaire

- ***Aires protégées :***
- ***Analyste de données :*** Personne impliquée dans l'analyse, l'inspection, la transformation et la modélisation des données.
- ***Apiculture :*** Elevage des abeilles
- ***Aquaculture/Pisciculture :*** Elevage de poisson
- ***ARIS :*** Ressource en ligne mise au point par le BIRA-UA pour permettre aux CER et aux EM de collecter, analyser et rassembler les données sur les ressources animales dans un délai convenable
- ***Avantage comparatif :*** Capacité d'un individu ou d'un groupe pour l'exercice d'une activité particulière (production de biens et de services) plus efficacement qu'une autre activité.
- ***Bio-informatique :*** Terme utilisé pour faire référence à plusieurs disciplines en sciences biologiques qui utilisent la programmation informatique pour analyser, planifier et effectuer les expériences, en particulier dans le domaine de la génomique.
- ***Biostatistique :*** Application de la statistique aux différents aspects de la biologie. Conception et analyse des expériences et des études biologiques.
- ***Codex Alimentarius :*** Normes, codes de pratique, lignes directrices et autres recommandations reconnus individuellement concernant les denrées alimentaires, la production alimentaire et l'alimentation.
- ***Complémentarité :*** Principe selon lequel deux ou plusieurs choses différentes améliorent ou mettent en valeur les qualités de chacun.
- ***Économie :*** Étude de la production, de la distribution et de la consommation de biens et de services.
- ***Interface entre l'homme, le bétail et la vie sauvage :*** Zones où l'Homme, son bétail et la vie sauvage interagissent.
- ***Les mesures sanitaires et phytosanitaires*** sont destinées à protéger les hommes, les animaux et les plantes contre les maladies, les ravageurs ou les contaminants.
- ***Lombriculture :*** Élevage de vers, en particulier de vers de terre
- ***Partenariats efficaces : ??***
- ***Principe de subsidiarité :*** principe selon lequel les questions sociales et politiques doivent être traitées au niveau le plus bas / le plus immédiat.
- ***Tripartite Une Santé :*** Effort de collaboration entre l'OMS, la FAO et l'OIE visant à promouvoir la collaboration intersectorielle pour faire face aux risques de zoonoses et autres menaces de santé publique existantes et émergentes à l'interface entre les écosystèmes humains et animaux et fournir des orientations sur la manière de réduire ces risques.
- ***Vaccinologie :*** Études de développement de vaccins
- ***Zéro d'ici 30 :*** Plan stratégique pour éliminer la rage humaine d'origine canine d'ici à 2030.
- ***Zoonoses :*** Maladies transmissibles entre les animaux et les humains

- ***Avantage comparatif :*** Capacité d'un individu ou d'un groupe pour l'exercice d'une activité particulière (production de biens et de services) plus efficacement qu'une autre activité.
- ***Complémentarité :*** Principe selon lequel deux ou plusieurs choses différentes améliorent ou mettent en valeur les qualités de chacune.
- ***Zéro d'ici 30 :*** Plan stratégique pour éliminer la rage humaine d'origine canine d'ici à 2030.

Chapitre 1 : Historique et contexte

1. Introduction

En 2013, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont lancé l'Agenda 2063[1] de l'Union africaine en tant que cadre stratégique pour la transformation socio-économique du continent sur une période de 50 ans. L'Agenda 2063 de l'UA s'appuie sur les initiatives continentales passées et actuelles en faveur de la croissance et du développement durable, et cherche à accélérer leur mise en œuvre, notamment le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et les plans et programmes régionaux et nationaux. En 2015, les chefs d'État et de gouvernement de l'UA ont adopté la Déclaration de Malabo sur l'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie (Assembly/AU/Decl.1 (XXIII). L'Agenda 2063 de l'UA et la Déclaration de Malabo reconnaissent tous deux le rôle central du secteur agricole dans la transformation des économies africaines.

Les ressources animales de l'Afrique, qui comprennent le bétail, les animaux aquatiques et la faune sauvage, contribuent de manière significative aux besoins et au bien-être de la société africaine par le biais de l'agriculture, des produits alimentaires et non-alimentaires, y compris le tourisme, et d'autres services environnementaux. D'autres ressources de l'industrie animale, telles que l'aquaculture, l'apiculture, la lombriculture et d'autres micro-élevages non conventionnels comme les lapins, sont sous-exploitées. Les maladies et les problèmes d'élevage découlant de ces systèmes de production relativement nouveaux doivent être traités. En moyenne, le bétail contribue à lui seul 35 % au PIB[2] agricole national.

Compte tenu de ce qui précède, tout effort visant à réduire l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la pauvreté doit également se concentrer sur le secteur des ressources animales. La situation de la santé et du bien-être des animaux figure parmi les principaux défis qui affectent la productivité, la croissance et la durabilité du secteur. Par exemple, la majorité des 117 maladies, infections et infestations répertoriées par l'OIE en vigueur en 2018, sont endémiques en Afrique[3]. En outre, il existe une forte prévalence de maladies non répertoriées par l'OIE[4] qui ont un impact négatif sur la productivité et le bien-être des animaux, sur leur résistance au changement climatique ainsi que sur la santé publique de la population humaine sur le continent. En termes économiques, les maladies animales ont des impacts majeurs à travers la perte directe d'animaux, le coût élevé des traitements, la baisse de productivité, les perturbations du marché, etc. Selon le rapport 2016 de la FAO sur l'analyse économique des maladies animales, la Péripneumonie contagieuse bovine

[1] *https://au.int/Agenda2063/popular_version*
[2] *FAO(2002). Systèmes de production de bovins et de petits ruminants en Afrique subsaharienne, Étude systémique*
[3] *http://www.oie.int/wahis_2/public/wahid.php/Countryinformation/Animalsituation*
[4] *http://www.au-ibar.org/pan-african-animal-resources-yearbook*

(PPCB) est à elle seule à l'origine de plus de 2 milliards $EU de pertes annuelles pour les agriculteurs africains[5]. Les maladies zoonotiques, comme l'a montré l'épidémie d'Ebola de 2013-2016 en Afrique de l'Ouest, peuvent avoir des ramifications étendues avec des effets dévastateurs à long terme sur les économies des pays et du continent (référence). La mise en œuvre de stratégies efficaces de prévention, de contrôle et d'éradication des maladies animales est nécessaire pour éviter de telles pertes.

Par conséquent, la fourniture effective et efficace de services de santé animale est essentielle pour les améliorations requises en matière de santé animale, de production et de productivité animales, de sécurité des aliments d'origine animale, de santé publique et de protection de l'environnement.

Cette Stratégie de santé animale pour l'Afrique (SSAA) vise à relever les défis qui ont un impact négatif sur la prestation des services de santé animale sur le continent africain. L'SSAAest alignée sur la Stratégie de développement de l'élevage de l'Afrique (LiDeSA)[6] et prévoit en outre des interventions et des approches stratégiques plus ciblées pour aborder la santé des abeilles et la santé aquatique de manière globale dans le contexte de l'approche « Une seule santé ». Elle vise également à harmoniser la prestation des services de santé animale sur le continent avec les stratégies et cadres mondiaux, continentaux et régionaux pertinents et constitue donc une stratégie globale pour améliorer l'efficience et l'efficacité des interventions en matière de santé animale sur le continent.

La SSAA vise en outre à relever les défis liés à la prestation de services de santé animale de manière harmonisée dans le cadre de l'approche « Une seule santé », qui est une approche collaborative, multisectorielle et transdisciplinaire, pour œuvrer à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale, afin d'atteindre une santé et un bien-être optimaux de tous les animaux, des personnes, des plantes et de leur environnement commun, en reconnaissant leurs interconnexions inextricables. L'approche « une seule santé », dans le cadre des besoins spécifiques du continent africain, inclut en outre les maladies endémiques négligées et le renforcement des liens intersectoriels le long des interfaces entre les personnes, les animaux, l'environnement et la santé.

Par conséquent, l'AHSA devrait contribuer à la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de la déclaration de Malabo sur l'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance (Assembly/AU/decl. 1(XXIII), la zone de libre-échange continentale africaine et la stratégie « Nourrir l'Afrique») . En outre, lla SSAA contribuera aux objectifs de la Stratégie de développement de l'élevage de l'Afrique (LiDeSA), de la Stratégie pour le bien-être des animaux en Afrique (AWSA), du Cadre politique et de la stratégie de réforme pour la pêche et l'aquaculture (PFRS), de la Stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale de la faune et de la flore sauvages et du Cadre politique pour le pastoralisme en Afrique, entre autres.

[5] *Directives de la FAO sur la production et la santé animales 18 :Analyse économique des maladies animales*

[6] *http://www.au-ibar.org/component/jdownloads/viewdownload/77-sd/2832-sd-20161020-lidesa-principal-document-en*

La mise en œuvre de la SSAA permettra d'améliorer la capacité à anticiper et à atténuer les effets négatifs des maladies animales, des zoonoses, du changement climatique et des catastrophes pour des populations animales saines et productives. Elle permettra également d'améliorer l'engagement de tous les acteurs de la chaîne de valeur en tenant compte de l'intégration des femmes et des jeunes dans le développement des ressources animales pour améliorer le progrès économique et le bien-être social.

2. Contexte et justification de la Stratégie de santé animale pour l'Afrique

Les systèmes de prestation de services de santé animale en Afrique sont généralement faibles, et la majorité des services vétérinaires africains évalués ont une capacité moyenne voire faible dans les compétences essentielles[7]. Il en résulte des pertes massives dans la production animale, l'incapacité à répondre aux normes fixées par le marché pour les animaux et les produits animaux, et une charge élevée de risques sanitaires liés aux interactions entre les humains, les animaux et l'environnement. Cette situation est la conséquence de l'insuffisance des ressources des systèmes de prestation de services de santé animale, d'une mauvaise défense des intérêts, d'une gouvernance vétérinaire faible, d'une coordination et d'une collaboration transfrontalières inadéquates entre les principales parties prenantes.

La santé et le bien-être des animaux figurent parmi les principaux défis qui affectent la productivité, la croissance et la durabilité du secteur des ressources animales. Plusieurs facteurs ont une incidence sur le statut de la santé et du bien-être des animaux, notamment :

- les maladies qui constituent un lourd fardeau ;
- la gouvernance vétérinaire ;
- les capacités institutionnelles et ressources humaines ;
- les intrants, les marchés et le commerce ;
- la recherche, la technologie et la gestion des connaissances ;
- les investissements et les partenariats ;
- les nouvelles questions de santé publique concernant les interfaces entre l'animal, l'homme et l'environnement.

Une santé animale mauvaise reste un obstacle majeur à la compétitivité des chaînes de valeur des ressources animales, surtout si l'on considère les risques de transmission des maladies animales transfrontalières (MAT) et des maladies zoonotiques. Le fardeau des maladies animales en Afrique est responsable de pertes annuelles de plus de 4 milliards $EU pour la seule Afrique subsaharienne, ce qui équivaut à 25 % de la valeur totale de la production animale sur le continent (BIRA-UA, 2010). En outre, les troupeaux du continent sont très exposés aux maladies zoonotiques émergentes et ré-émergentes qui ont des effets dévastateurs sur la santé publique, l'environnement et la situation socio-économique.

[7] *http://www.au-ibar.org/component/jdownloads/viewdownload/53-progress-reports/1172-20130508-evt-20130418-19-abidjan-progress-report-ircm-en*

La croissance rapide de la population en Afrique a entraîné une augmentation de la demande de nourriture et d'accès aux ressources naturelles, ce qui a conduit à une augmentation des interactions entre l'homme, les animaux domestiques et la faune. En outre, le taux élevé d'urbanisation en Afrique entraîne des changements dans les préférences alimentaires, les habitudes alimentaires interculturelles et des dysfonctionnements des systèmes d'élimination des ordures, ce qui a des répercussions sur la santé publique et animale. Cette situation a été exacerbée par le changement climatique, une gestion environnementale inadéquate, des troubles et conflits civils. Le mouvement incontrôlé des animaux à travers l'interface entre la vie sauvage et l'élevage contribue à l'apparition de maladies animales transmissibles, comme la fièvre aphteuse, avec des conséquences négatives sur les marchés, la sécurité alimentaire, les revenus et les moyens de subsistance. La réduction de l'incidence de ces maladies et des risques qui y sont associés figure donc parmi les principales priorités à traiter.

Les systèmes de production animale en Afrique sont caractérisés par un contact étroit entre l'homme, les animaux domestiques et la faune. Compte tenu de la nature spécifique des systèmes de production animale en Afrique, il est nécessaire d'adopter une seule approche de santé qui tienne compte des différents systèmes de production, des interactions entre l'homme, l'animal et l'environnement, et des modes de consommation ; cette stratégie devra mettre particulièrement l'accent sur les approches multisectorielles, les capacités et le contrôle de toutes les maladies zoonotiques épidémiques et endémiques ayant une importance pour la santé publique.

La diversité du secteur des ressources animales en Afrique et le large éventail d'institutions, de parties prenantes et de marchés créent des défis et des opportunités pour la gouvernance du secteur qui ont un impact sur la prestation des services de santé animale. En outre, les capacités et les structures de gouvernance varient et les États membres disposent d'environnements politiques, juridiques et réglementaires différents pour relever certains de ces défis. Toutefois, l'application de connaissances fondées sur des données probantes pour les améliorer n'a pas été suffisamment exploitée et utilisée. De même, l'énorme potentiel du secteur privé, des femmes et des jeunes en matière de développement des ressources animales ainsi que les partenariats intelligents pour relever des défis complexes ne sont pas pleinement exploités.

La présente stratégie tient compte de ces questions et propose des interventions appropriées pour atténuer leurs effets sur la santé animale. Les institutions de la Commission de l'Union africaine, à savoir le BIRA-UA, Africa CDC, le PATTEC et le PANVAC, assurent la coordination et le contrôle de la qualité des vaccins utilisés sur le continent. La stratégie reconnaît en outre que certaines retombées positives ont été obtenues grâce à des interventions passées et actuelles visant à relever les défis de la santé animale en Afrique, par le biais de divers programmes, engagements, cadres, outils et lignes directrices en matière de santé animale. Les enseignements et les meilleures pratiques de ces interventions ont été pris en compte dans l'élaboration de cette

stratégie. En particulier, le succès du BIRA-UA dans la coordination de l'éradication de la peste bovine et la prévention de la pandémie de grippe aviaire hautement pathogène en Afrique, la création de l'AU-PANVAC et son rôle dans l'assurance qualité des vaccins vétérinaires en Afrique et le renforcement des capacités des laboratoires, la coordination par l'AU-PATTEC pour l'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase, sont des éléments essentiels. En janvier 2017, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont créé les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (Africa-CDC) afin de renforcer les capacités des institutions de santé publique africaines, leurs compétences et leurs partenariats pour détecter et riposter rapidement et efficacement aux menaces de maladies et aux épidémies, en s'appuyant sur des interventions et des programmes scientifiques, politiques et fondés sur des données. L'alliance stratégique entre ces institutions de l'UA permettra d'intégrer et de consolider l'approche « Une seule santé » en Afrique, notamment en renforçant la coordination avec l'Agence africaine de médecine (AMA). Le partenariat sera rationalisé et renforcé avec d'autres organes et institutions de l'UA, la FAO, l'OIE, l'OMS, etc., pour les interventions au niveau continental et avec d'autres partenaires concernés aux niveaux régional et national.

Chapitre 2 : La stratégie

1. Vision, mission, objectif et approche stratégique

1.1 Vision, mission et objectif

La vision, l'objectif et la mission sont en résonance avec les questions de transformation, de compétitivité et de durabilité du secteur des ressources animales et sa contribution au développement économique.

Vision : Des populations animales saines et productives qui améliorent le développement économique et le bien-être social de l'Afrique.

Mission : Mettre en place un système de santé animale innovant, harmonisé et durable pour l'Afrique, qui réponde aux normes mondiales.

Objectif : Contribuer à l'amélioration de la santé animale et publique, de la sécurité sanitaire des aliments, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de l'amélioration des moyens de subsistance, de la protection de l'environnement et d'une croissance économique durable.

1.2 Approche stratégique

L'approche stratégique comprendra les éléments suivants :

- S'aligner sur les cadres mondiaux, continentaux et régionaux, y compris : l'Agenda 2063 de l'UA, les Objectifs de développement durable (ODD), le Cadre de résultats du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), la Stratégie « Feed Africa » (nourrir l'Afrique), le Plan d'action mondial sur la résistance aux antimicrobiens (AMR), le Règlement sanitaire international (RSI) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), les normes de la Commission du Codex Alimentarius (CAC), le LiDeSA, la Stratégie pour le bien-être animal en Afrique (ASAA), la Stratégie de l'UA pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA), le Cadre politique et stratégie de réforme pour la pêche et l'aquaculture (PFRS), le fonctionnement des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (Africa CDC), la Stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale de la flore et de la faune sauvages, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, la tripartite Une seule santé « Zéro d'ici 30 » et le Plan stratégique mondial pour mettre fin aux décès humains dus à la rage canine d'ici 2030[8].

[8] *L'Agence africaine de médecine (AMA) a pour but de promouvoir l'adoption et l'harmonisation des produits médicaux, des politiques et des normes réglementaires, ainsi que des directives scientifiques, et de coordonner les efforts d'harmonisation réglementaire existants dans les communautés économiques régionales et les organisations régionales de santé. Elle fournira en outre des orientations réglementaires, des avis scientifiques et un cadre commun pour les actions réglementaires relatives aux produits médicaux ainsi que pour les questions prioritaires et émergentes et les pandémies.*

- plaider en faveur d'investissements importants des secteurs public et privé et de la participation des parties prenantes ;
- créer un environnement politique, législatif, réglementaire et institutionnel favorable à l'investissement du secteur privé et au partenariat public-privé ;
- promouvoir des approches intersectorielles et multidisciplinaires telles que l'approche Une seule santé afin d'aborder l'interdépendance de la santé humaine, animale et des écosystèmes ;
- promouvoir le développement et l'application de technologies qui tirent parti de la science et de l'innovation pour améliorer les systèmes de santé animale ;
- renforcer les capacités de gestion de l'information et des connaissances pour soutenir une planification et des pratiques fondées sur des données probantes ;
- promouvoir une orientation novatrice du marché dans le contexte d'un environnement sûr pour la santé animale et humaine ;
- promouvoir des interventions fondées sur les risques en établissant des priorités et en faisant participer les parties prenantes
- élargir la participation d'autres acteurs dans la prestation de services de santé animale dans le contexte de l'initiative "Une seule santé" à travers les chaînes de valeur.

1.3 Principes directeurs

- Principes de subsidiarité, de solidarité et de complémentarité fondés sur le mandat et l'avantage comparatif ;
- Transparence et responsabilité mutuelle pour les résultats, les actions et le partage d'informations ;
- Partenariats, coordination et collaboration aux niveaux national, régional, continental et international avec la coopération régionale, sous-régionale et transfrontalière pour renforcer le partage d'informations en temps utile et les interventions coordonnées ;
- Respect de la biodiversité, conformément aux accords internationaux et mondiaux ;
- Professionnalisation des soins de santé animale à tous les niveaux ;
- Appropriation et direction au niveau continental, les institutions de l'UA coordonnant et s'assurant que toutes les interventions des partenaires sont conformes aux directives continentales pertinentes.
- Dynamisme et adaptativité dans les réponses aux questions émergentes.

2 *Objectifs stratégiques et stratégies clés*

L'objectif de la stratégie est de fournir un cadre pour gérer les défis liés à la santé animale en Afrique. Ces défis sont abordés à travers les objectifs stratégiques (OS) suivants

OS 1 : Renforcer la politique de santé animale et les cadres institutionnels ;
OS 2 : Réduire les risques de maladie et les incidences sur les animaux, les humains et l'environnement ;
OS 3 : Renforcer les interventions en matière de santé animale pour traiter les problèmes actuels et émergents de santé publique relatifs aux interfaces homme-animal-environnement ;
OS 4 : Améliorer les capacités, l'accès aux intrants, les marchés et le commerce des ressources animales ;
OS 5 : Renforcer la science, l'innovation, la recherche et la gestion des connaissances ;
OS 6 : Renforcer les partenariats, les investissements et les ressources du secteur de la santé animale.

Objectif stratégique 1 : Renforcer la politique de santé animale et les cadres institutionnels

Les tendances dans le secteur des ressources animales ont conduit à une situation où les politiques et stratégies actuelles en matière de santé animale ne tiennent pas suffisamment compte des questions émergentes dans le secteur. Les politiques existantes dans plusieurs États membres sont donc devenues obsolètes par rapport aux besoins émergents des États membres. Il existe également des disparités dans les politiques entre les États membres qui reflètent l'incohérence dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, stratégies et cadres destinés à guider la transformation envisagée dans les États membres et les communautés économiques régionales (CER).

Cet objectif stratégique vise à renforcer la politique de santé animale et les cadres institutionnels afin de créer un environnement propice à la mise en place d'un système de santé animale durable qui réponde aux normes mondiales.

2.1 Stratégies

2.1.1 Renforcer la capacité de formulation et de mise en œuvre des politiques de santé animale aux niveaux national et régional

Cette stratégie visera à atteindre les objectifs suivants :

i. renforcer les capacités en matière de formulation et de mise en œuvre de cadres continentaux normalisés et institutionnalisés afin de guider l'harmonisation des politiques régionales et nationales de santé animale, y compris le suivi et l'évaluation ;
ii. renforcer les liens fonctionnels intersectoriels et inclusifs pour la formulation et la mise en œuvre des politiques de santé animale entre les États membres et les CER ;
iii. promouvoir un plaidoyer et un lobbying fondés sur des preuves et ciblant le public, les décideurs et les autres parties prenantes dans le secteur des ressources animales.

2.1.2 Appuyer la révision et le renforcement des cadres juridiques relatifs à la santé animale, y compris les nouveaux problèmes de santé animale (lois, règlements, procédures, coutumes et normes)

Cette stratégie visera à atteindre les objectifs suivants :

i. aligner les lois relatives à la santé animale sur les politiques nationales et régionales afin de faciliter leur mise en œuvre ;
ii. améliorer la législation vétérinaire en se fondant sur les normes de l'OIE et en s'inspirant de l'évaluation de la performance des services vétérinaires (PVS) de l'OIE et du programme de soutien à la législation vétérinaire (PALV) ;

2.1.3 Soutenir le développement et le renforcement des structures institutionnelles de santé animale.

Cette stratégie vise à soutenir le développement de cadres pour la rationalisation des mandats et des relations fonctionnelles entre les institutions de santé animale et les institutions connexes.

Objectif stratégique 2 : Réduire les risques de maladie et les incidences sur les animaux

Dans de nombreux pays africains, les maladies animales ont des répercussions considérables sur la production animale, la santé publique, l'environnement, la commercialisation et le commerce, ce qui a des conséquences négatives sur les moyens de subsistance et la contribution des ressources animales au développement économique. Les mesures d'atténuation visant à relever les défis posés par ces maladies sont souvent inadéquates. Les maladies transfrontalières des animaux aquatiques, des abeilles et de la faune sauvage sont également particulièrement préoccupantes en raison de l'insuffisance des capacités de gestion de ces maladies. Cette situation est encore aggravée par les insuffisances des systèmes d'alerte précoce et de préparation ainsi que par les risques imputables au changement climatique et aux catastrophes. La capacité à détecter et à évaluer les risques de maladies et leurs répercussions sur les ressources animales, le bien-être public et l'environnement est essentielle pour l'élaboration de mesures de contrôle et d'atténuation fondées sur des données probantes.

2.2 Stratégies

2.2.1 Renforcer la capacité à gérer les maladies animales

Cette stratégie vise à atteindre les objectifs suivants :

i. améliorer la biosécurité et l'adoption des meilleures pratiques en matière de gestion, d'utilisation et de bien-être des ressources animales dans les différents systèmes de production ;
ii. améliorer les capacités et les systèmes d'analyse des risques de maladies animales ;
iii. améliorer les systèmes de surveillance et de détection précoce des maladies, d'identification et de traçabilité des animaux ;
iv. améliorer la capacité de tous les acteurs concernés à relever les défis en santé animale, y compris le soutien aux soins de base en santé animale au niveau communautaire ;

v. promouvoir la mise en place de mécanismes d'alerte précoce et d'intervention d'urgence ainsi que d'un fonds pour les ressources animales en cas de catastrophe aux niveaux national, régional et continental ;
vi. soutenir l'adoption des recommandations de l'OIE pour la formation des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires afin d'atteindre un niveau minimum de compétences normalisées pour la prestation de services de santé animale ;
vii. promouvoir l'établissement et la mise en œuvre d'accords de reconnaissance mutuelle pour les professionnels de la santé animale ;
viii. renforcer les infrastructures nationales et régionales de santé animale et les capacités des ressources humaines en accordant une attention particulière aux animaux aquatiques, aux abeilles, à la faune sauvage et aux systèmes de production émergents ;
ix. renforcer et soutenir la participation et l'investissement du secteur privé dans la prestation de services de santé animale.

2.2.2 Élaborer et mettre en œuvre des initiatives pour la réduction des risques, le contrôle progressif et l'éradication des maladies animales

Cette stratégie vise à atteindre les objectifs suivants :

i. cartographier et hiérarchiser les maladies animales sur l'ensemble du continent ;
ii. appuyer le développement et la mise en œuvre de programmes et de stratégies pour la prévention, le contrôle et l'éradication des maladies animales prioritaires ;
iii. promouvoir des partenariats intelligents dans la gestion des maladies, y compris l'engagement communautaire ;
iv. promouvoir la coopération et la collaboration transfrontalières et régionales pour la gestion des maladies animales transfrontalières (MAT) ;
v. soutenir la coordination et la mise en œuvre du plan d'action pour l'éradication de la peste bovine.

2.2.3 Élaborer et mettre en œuvre des initiatives qui atténuent les facteurs humains de maladies animales et l'impact des changements environnementaux et climatiques sur la santé et le bien-être des animaux

Cette stratégie vise à atteindre les objectifs suivants :

i. améliorer la capacité de prévention et de gestion des risques de catastrophes à l'interface homme-animal-environnement, conformément aux objectifs de développement rural et de conservation de la biodiversité ;
ii. renforcer les capacités pour une contribution efficace aux initiatives de gestion durable de l'environnement et d'intégrité des zones protégées en ce qui concerne la santé et le bien-être des animaux ;
iii. soutenir les mesures visant à réduire la propagation des maladies le long de l'interface homme-élevage-faune ;
iv. promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique qui améliorent la santé animale, en collaboration avec les initiatives nationales, régionales, continentales et internationales existantes ;
v. promouvoir l'utilisation des savoirs endogènes pour améliorer la santé et le bien-être

des animaux et la gestion des écosystèmes ;

vi. soutenir et promouvoir les initiatives qui abordent les questions de santé animale dans les situations de conflits provoqués par la concurrence pour les ressources, les migrations, les mouvements transfrontaliers et de transhumance et les troubles civils qui ont un impact sur le secteur des ressources animales.

Objectif stratégique 3 : Renforcer les interventions en matière de santé animale pour traiter les problèmes de santé publique actuels, émergents et réémergents

L'appréciation globale du rôle de la santé animale dans le bien-être humain et la santé publique contribue de plus en plus aux appels croissants en faveur d'une collaboration entre les disciplines et les secteurs de la santé animale, humaine et environnementale dans le cadre de l'approche « une seule santé » afin de relever plus efficacement les défis sanitaires aux interfaces entre l'animal, l'homme et l'environnement. D'où la nécessité pour les praticiens de la santé animale et humaine ainsi que pour les environnementalistes/écologistes de travailler dans le cadre de l'approche « une seule santé » afin de prévenir et de contrôler les zoonoses, les maladies infectieuses émergentes et ré-émergentes, d'autres problèmes communs de santé comme la résistance aux antimicrobiens (RAM) et l'utilisation des antimicrobiens (UAM), la sécurité sanitaire des aliments et l'hygiène environnementale. Les interventions stratégiques seront alignées sur les cadres mondiaux « une seule santé » élaborés conjointement par l'OIE, la FAO et l'OMS.

2.3 Stratégies

2.3.1 Promouvoir l'approche Une seule santé

Cette stratégie vise à atteindre les objectifs suivants :

i. soutenir la sensibilisation et le plaidoyer auprès des parties prenantes, des décideurs politiques et du grand public sur l'approche « une seule santé » afin de promouvoir les actions de gestion des risques ;

ii. promouvoir l'établissement, le renforcement et l'institutionnalisation de l'approche « une seule santé » afin de favoriser une collaboration et une coordination durables à tous les niveaux ;

iii. promouvoir des initiatives de recherche conjointes sur la dynamique des maladies aux interfaces animal-homme-environnement ;

iv. promouvoir l'intégration, l'examen périodique et le renforcement des modules de l'approche « une seule santé » dans le programme d'études des établissements d'enseignement vétérinaire et dans les programmes de formation professionnelle continue.

2.3.2 Soutenir le développement, la domestication et la mise en œuvre d'initiatives continentales, régionales et nationales sur l'utilisation des antimicrobiens (UAM) et la résistance aux antimicrobiens (RAM) conformément aux cadres mondiaux

Cette stratégie vise à renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour prévenir, gérer et atténuer l'apparition, les effets et les impacts de la RAM.

2.3.3 Renforcer les capacités et les initiatives visant à prévenir, détecter et contrôler les zoonoses et les maladies émergentes et ré-émergentes

Cette stratégie visera à atteindre les objectifs suivants :

i. soutenir le renforcement des capacités pour la cartographie, l'identification et la hiérarchisation des zoonoses, y compris les maladies tropicales négligées (MTN) et les menaces de maladies épidémiques émergentes et réémergentes ;
ii. appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de stratégies pour le contrôle et l'éradication progressifs des maladies zoonotiques conformément aux priorités mondiales, continentales, régionales et locales ;
iii. Soutenir et renforcer les capacités techniques et les structures institutionnelles pour le diagnostic, la surveillance, la prévention, le contrôle et le traitement des zoonoses et des maladies émergentes et réémergentes.

2.3.4 Renforcer les systèmes de contrôle de la sécurité de l'alimentation animale et des denrées alimentaires d'origine animale

Cette stratégie vise à atteindre les objectifs suivants :

i. soutenir la mise en place/le renforcement et la rationalisation des structures de gouvernance sur les questions de sécurité sanitaire des aliments;
ii. soutenir le renforcement des capacités des agences de contrôle alimentaire pour une meilleure application de la législation aux niveaux national et régional ;
iii. soutenir le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de valeur des ressources animales afin de mettre en œuvre les normes de sécurité sanitaire des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale ;
iv. soutenir les activités de plaidoyer, de sensibilisation, de partage d'informations et de mise en réseau sur les questions de sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

2.3.5 Soutenir l'amélioration et l'application des normes d'hygiène environnementale pour les activités de l'industrie animale

Cette stratégie visera à atteindre les objectifs suivants :

i. promouvoir le développement participatif et/ou le renforcement de la mise en œuvre des politiques et des cadres juridiques et réglementaires pour une gestion environnementale efficace dans les chaînes de valeur des ressources animales ;
ii. Promouvoir l'adoption de lignes directrices pour la conception, la gestion et les opérations des infrastructures et des équipements de production, de commercialisation, de transformation et de transport des ressources animales afin de gérer le rejet de déchets dans l'environnement ;
iii. promouvoir des initiatives pour le traitement et l'utilisation des déchets animaux dans le respect de l'environnement ;
iv. soutenir la sensibilisation, la défense des intérêts et l'engagement des parties prenantes en faveur d'une gestion environnementale appropriée à tous les niveaux des chaînes de valeur animales.

Objectif stratégique 4 : Améliorer l'accès aux intrants, aux marchés et au commerce des ressources animales

Outre les maladies, la production et la productivité des ressources animales en Afrique sont limitées par un accès insuffisant aux intrants tels que le fourrage, les aliments pour animaux, les médicaments, les vaccins, la technologie, la vulgarisation et le conseil.

Parmi les autres, on peut citer l'accès inadéquat aux informations sur le marché et les difficultés liées à la dynamique du marché. Les États membres de l'Union africaine sont également confrontés à des difficultés d'accès aux marchés régionaux et internationaux, en partie à cause de leur incapacité à répondre aux exigences du marché, de la médiocrité des infrastructures et de la faible compétitivité des produits d'origine animale en provenance d'Afrique par rapport à ceux d'autres régions du monde. L'amélioration de la compétitivité des produits d'origine animale grâce à la recherche et à l'adoption de technologies dans les chaînes de valeur peut permettre de rendre les produits d'origine animale plus sensibles au commerce intrarégional et international.

2.4 Stratégies

2.4.1 Améliorer l'accès aux intrants et aux services de qualité tout au long des chaînes de valeur

Cette stratégie vise à atteindre les objectifs suivants :

i. soutenir la mise en place/le renforcement de systèmes d'assurance qualité pour des produits spécifiques ;
ii. développer, harmoniser et renforcer les réglementations relatives à la fabrication, l'autorisation de mise sur le marché, l'utilisation et l'élimination des médicaments vétérinaires, des équipements, des produits biologiques (y compris les vaccins) et des ressources génétiques animales ;
iii. soutenir l'harmonisation et renforcer les réglementations et les normes relatives aux aliments pour animaux, aux additifs alimentaires et aux ingrédients des aliments pour animaux ;
iv. promouvoir la participation des professionnels vétérinaires à la réglementation des médicaments, des équipements, des vaccins et des produits biologiques vétérinaires ;
v. renforcer la capacité des producteurs de vaccins et des banques de vaccins.

2.4.2 Améliorer le commerce et la commercialisation des animaux et des produits animaux

Cette stratégie visera à atteindre les objectifs suivants :

i. promouvoir la domestication et la mise en œuvre des normes de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments au niveau national et l'harmonisation des politiques/législations d'exportation et d'importation au niveau régional ;
ii. renforcer les capacités humaines et en infrastructures le long des chaînes de valeur des ressources animales afin d'améliorer la sécurité et la qualité des produits d'origine animale ;
iii. soutenir le commerce basé sur les produits de base par l'engagement des parties prenantes concernées et le renforcement des capacités et la mise en place de

mécanismes institutionnels pour sa facilitation ;

iv. améliorer et/ou mettre en place des systèmes d'information et de renseignements sur la commercialisation des ressources animales à des fins d'accessibilité au marché, de disponibilité des stocks et de partage des prix.

2.4.3 Améliorer l'harmonisation et les liens entre les autorités sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les autres parties prenantes

Cette stratégie visera à atteindre les objectifs suivants :

i. améliorer la qualité de la participation des multiples parties prenantes aux processus de normalisation et aux négociations commerciales aux niveaux national, régional, continental et international ;
ii. renforcer et harmoniser les services d'inspection des animaux et des produits animaux, la circulation des systèmes de contrôle, d'identification et de traçabilité ;
iii. appuyer la formation et l'opérationnalisation de plateformes d'autorégulation pour la conformité SPS.

Objectif stratégique 5 : Renforcer la science, l'innovation, la recherche et la gestion des connaissances

Dans un environnement en constante évolution, on ne saurait trop insister sur l'utilisation de la recherche, de la science et des nouvelles connaissances pour innover en vue de maintenir une bonne santé animale et d'accroître la productivité des animaux et des produits animaux. Les modes de production actuels ne permettront pas de répondre aux besoins prévus de la population en protéines et il faudra trouver de nouveaux moyens de production innovants pour répondre à l'augmentation de la demande et atteindre l'autosuffisance. La science, l'innovation, la recherche et les connaissances devront donc croître en même temps que les demandes de la population et de la santé animale de manière durable. Malheureusement, l'investissement dans la recherche et l'innovation en Afrique n'est pas souvent considéré comme une priorité car le rendement économique n'est pas immédiatement visible.

Pour relever les défis susmentionnés, le programme de recherche sur la santé et la production des animaux terrestres et aquatiques sur le continent doit être conçu sur place et adapté pour répondre aux exigences en matière de santé animale et aux besoins alimentaires et nutritionnels de la population. Cela devrait être fait dans le contexte de la stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique - 2024 (STISA - 2024) en mettant l'accent sur les ressources animales.

L'agenda de recherche doit être établi en fonction des besoins et des priorités du continent, en adoptant un processus rigoureux d'approbation des propositions de recherche. Les programmes de recherche devraient permettre de produire des preuves et de développer de nouveaux outils pour soutenir la prévention et le contrôle efficaces des maladies animales ainsi que pour améliorer le commerce du bétail, la sécurité sanitaire des aliments et le bien-être des animaux. En outre, l'adoption, la diffusion et l'adoption

des produits de la recherche devraient être facilitées par la mise en place de plateformes d'échange d'informations appropriées, d'un mécanisme de retour d'information ainsi que d'un système de vulgarisation pour la mise à l'échelle des résultats de la recherche.

Afin de stimuler les programmes de recherche menés par l'industrie, des incitations doivent être fournies par la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle (PI).

2.5 Stratégies

2.5.1 Développer des systèmes d'information appropriés pour faciliter le partage des connaissances et la prise de décision fondée sur des preuves

Cette stratégie vise à atteindre les objectifs suivants :

i. renforcer les capacités de collecte, de collationnement, d'analyse, d'interprétation, de communication et de diffusion des données pour guider la prise de décision ;
ii. promouvoir le recrutement, la formation et le déploiement de personnel compétent dans les domaines où le secteur présente des déficits de compétences, par exemple biostatisticien, épidémiologiste, bio-informaticien, analyste de données, économiste ;
iii. développer des mécanismes de recherche en santé animale inclusifs, des liens et des plateformes et réseaux de partage des connaissances, y compris des programmes de jumelage ;
iv. promouvoir l'adoption de technologies le long des chaînes de valeur pour améliorer la compétitivité.

2.5.2 Renforcer les capacités et les liens entre la recherche et les utilisateurs finaux

Cette stratégie visera à atteindre les objectifs suivants :

i. renforcer les systèmes nationaux de recherche animale le long du continuum recherche-vulgarisation ;
ii. soutenir la mise en place d'un mécanisme de hiérarchisation des interventions de recherche afin d'accroître la réactivité aux besoins locaux et de promouvoir un programme de recherche axé sur le pays.

2.5. 3 Élaborer des modèles pour attirer les investissements du secteur privé dans la recherche et l'innovation en matière de santé animale

Cette stratégie visera à atteindre les objectifs suivants :

i. promouvoir des mécanismes d'identification conjointe des priorités de recherche avec le secteur privé et d'autres acteurs de la santé animale pour mettre en œuvre une recherche orientée vers le marché qui attire les investissements du secteur privé (y compris les acteurs du secteur privé à petite et moyenne échelle) ;
ii. promouvoir et/ou renforcer les droits de propriété intellectuelle pour les résultats de la recherche et le brevetage des produits, y compris ceux issus des savoirs autochtones.

2.5.4 Améliorer la sensibilisation, la défense des intérêts et la communication tout au long de la chaîne de valeur de la santé animale

Cette stratégie visera à créer des mécanismes de communication permettant d'inclure le grand public afin d'obtenir son soutien et de promouvoir un changement de comportement.

2.5.5 Promouvoir le développement et la durabilité des ressources humaines dans les domaines de la santé animale, de la science et de la recherche

Cette stratégie visera à identifier et à promouvoir des mécanismes permettant d'attirer et de retenir des ressources humaines appropriées dans les domaines de la santé animale, de la médecine vétérinaire et des sciences et recherches connexes, y compris le développement de mécanismes et de programmes de sensibilisation pour augmenter la proportion de jeunes qui embrassent une carrière scientifique.

Objectif stratégique 6 : Renforcer les partenariats, la coordination, les investissements et les ressources du secteur de la santé animale

Il existe une multiplicité d'acteurs dans le secteur de la santé animale en Afrique. Toutefois, les différents acteurs ont tendance à opérer en vase clos dans les différentes chaînes de valeur de la production animale. Il est donc nécessaire de développer et de promouvoir des partenariats multisectoriels et multipartites efficaces pour soutenir les systèmes de prestation de services de santé animale. Les programmes et les projets de santé animale sur le continent devraient également être coordonnés et harmonisés afin d'apporter une valeur ajoutée et d'affecter correctement les ressources aux domaines prioritaires tout en garantissant l'efficacité opérationnelle.

Le secteur de la santé animale est confronté à des défis majeurs dans les domaines de l'allocation des ressources et de la communication, de la coordination, de l'harmonisation, de la collaboration et des partenariats public-privé inadéquats entre les acteurs, ce qui entraîne de nombreuses lacunes et la duplication des activités avec pour conséquences un faible impact des interventions et un gaspillage des ressources. Parmi les autres défis à relever, on peut citer l'insuffisance des cadres politiques et législatifs habilitants et des lignes directrices pour faciliter les partenariats public-privé et les investissements dans le secteur de la santé animale.

Le faible financement des programmes de santé animale dans de nombreux pays africains au cours des décennies a entraîné de graves déficits en matière d'infrastructures, de personnel, de capacités techniques et financières ainsi que l'érosion des performances des services vétérinaires. Cela a entravé les innovations et les améliorations pour des soins de santé efficaces pour les animaux et leur contribution à la sécurité alimentaire, à la sécurité sanitaire des aliments et à la sécurité de la santé publique. La mise en place de systèmes de santé animale durables pour le 21e siècle dans le cadre de l'approche « une seule santé » nécessite des investissements et des ressources adéquats de la part des Etats et des autres acteurs de la chaîne de valeur de la santé animale, y compris le secteur privé.

La présente stratégie de santé animale vise à renforcer la mobilisation, l'engagement et les partenariats des parties prenantes afin de favoriser une collaboration efficace entre ces dernières pour améliorer la santé et la productivité animales ; à garantir l'appropriation des responsabilités ainsi que le suivi et l'évaluation conjoints des interventions qui sont alignées sur les priorités nationales, régionales et continentales. La stratégie favorisera les partenariats fondés sur la confiance, la coordination des efforts et une communication efficace afin d'améliorer les investissements et la mobilisation des ressources dans le secteur de la santé animale, en s'inspirant de l'approche "Une seule santé". La stratégie servira de guide pour la création d'environnements favorables à l'amélioration des investissements visant à répondre aux priorités nationales par les secteurs public et privé et par le biais de partenariats public-privé. La sensibilisation et la promotion fondée sur des données probantes parmi les parties prenantes de la santé animale seront menées pour stimuler les actions nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

2.6 Stratégies

2.6.1 Soutenir les partenariats intelligents, la coordination et la collaboration dans la formulation et la mise en œuvre de cadres pour l'exécution des programmes de santé animale

Cette stratégie visera à atteindre les objectifs suivants :

i. soutenir l'institutionnalisation et la mise en œuvre harmonisée des stratégies et accords régionaux et continentaux prioritaires en matière de santé animale au niveau national ;
ii. promouvoir et soutenir des partenariats intelligents, notamment des partenariats public-privé, des réseaux et des plateformes pour défendre les questions de santé animale aux niveaux continental, régional et national ;
iii. Élaborer et promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de lignes directrices et de plans d'action pour les partenariats multisectoriels et l'engagement des parties prenantes dans le domaine de la santé animale.

2.6.2 Identifier les priorités d'investissement et de financement et mobiliser des ressources pour la mise en œuvre

Cette stratégie vise à atteindre les objectifs suivants :

i. soutenir la production et la diffusion des informations pertinentes nécessaires pour démontrer la contribution de la santé animale au développement socio-économique, à la santé publique et à la santé des écosystèmes ; la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les moyens de subsistance comme outils de plaidoyer pour stimuler l'allocation de ressources et les investissements accrus dans la santé animale aux niveaux national, régional et continental ;
ii. élaborer des stratégies de mobilisation des ressources pour élargir et renforcer le financement des priorités en matière de santé animale ;
iii. promouvoir l'institutionnalisation des partenariats public-privé afin d'améliorer la prestation des services de santé animale et les investissements aux niveaux continental, régional et national.

Chapitre 3 : Coordination, mise en œuvre, suivi et évaluation

Cette section présente, dans les détails, les principes directeurs, le cadre de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, la théorie du changement et la chaîne des résultats, les principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie et leurs responsabilités, ainsi que les facteurs de réussite essentiels à la mise en œuvre efficace de l'AHSA 2018-2035. Cela nécessite la mise en place de dispositifs efficaces de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation aux niveaux national, régional et continental. En outre, les ressources et les capacités respectives pour soutenir le processus de mise en œuvre doivent être mobilisées / développées à ces trois niveaux.

Il convient de noter qu'un plan de mise en œuvre et un cadre de suivi et d'évaluation seront élaborés conformément aux cycles décennaux de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ; ainsi, le plan de mise en œuvre 2019 - 2023 et le cadre de suivi et d'évaluation de cette stratégie seront élaborés et mis en œuvre dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre 2014 - 2023 de l'Agenda 2063. Le prochain cycle de mise en œuvre s'alignera sur le deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 2024 - 2033, avec deux plans quinquennaux à mi-parcours 2024 - 2028 et 2029 - 2033. Les deux années restantes de ce plan seront consacrées au traitement des questions-clés en suspens, à l'évaluation finale et à l'élaboration d'une stratégie de remplacement pour approfondir la réalisation des avantages.

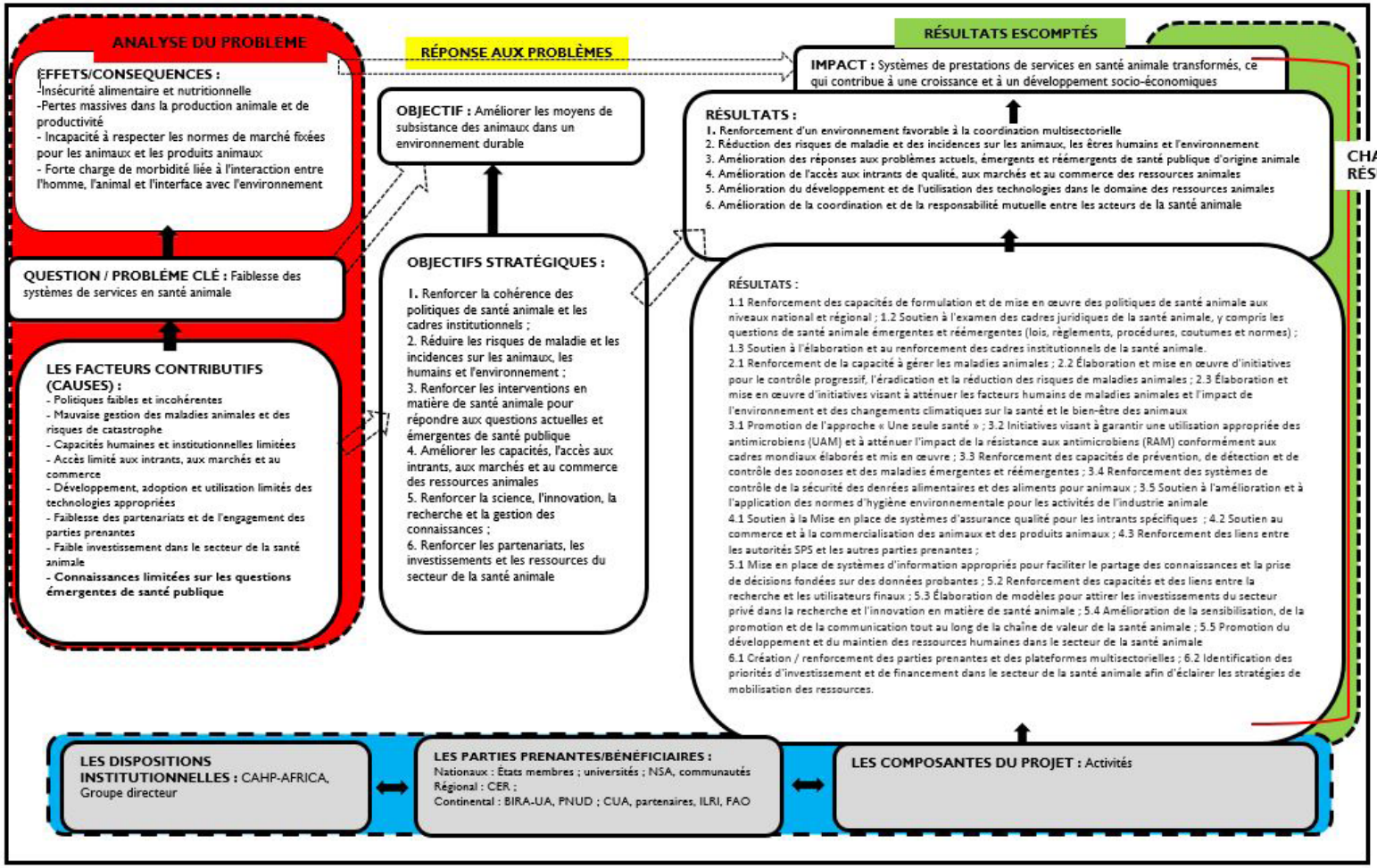
1. Principes directeurs

Un cadre de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation pour la SSAA 2019 - 2035 qui fournit un ensemble intégré de principes, de pratiques et de normes sera guidé par les principes généraux suivants :

i. l'alignement sur les cadres continentaux : le cadre de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation sera aligné sur les cadres de résultats du LIDESA, du PFRS, de l'AWSA, du STISA, du PDDAA, de la Déclaration de Malabo et de l'Agenda 2063 afin de minimiser les doubles emplois et de maximiser les synergies.
ii. l'approche de la GAR : le cadre sera principalement axé sur l'obtention de résultats et d'impacts.
iii. la planification inclusive : une solide approche de planification multisectorielle sera essentielle et intégrale pour garantir un secteur des ressources animales transformé durablement ; par conséquent, diverses parties prenantes seront engagées dans l'élaboration et la mise en œuvre du cadre de suivi et d'évaluation.
iv. la primauté des CER et des EM : les CER et les États membres joueront un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la stratégie. Le cadre continental de suivi et d'évaluation sera répercuté en cascade sur les CER et les États membres. Il sera adapté en fonction de leurs particularités.

v. les rapports participatifs : les États membres collecteront des données pour leur propre usage et les diffuseront aux niveaux régional et continental où elles seront consolidées, analysées et des rapports seront générés et diffusés aux différentes parties prenantes conformément à l'architecture de mise en œuvre qui sera décrite dans des plans de mise en œuvre détaillés.

THEORIE DU CHANGEMENT – SSAA



2. Cadre de resultats de la SSAA 2019 – 2035

Impact d'un système de santé animale durable et conforme aux normes mondiales 1. Santé animale et publique		**Niveau 1 : Contribution à l'amélioration de la santé animale et publique, de la sécurité sanitaire des aliments, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de l'amélioration des moyens de subsistance, de la protection de l'environnement et de la croissance économique durable**				
		2. Sécurité sanitaire des aliments	3. Sécurité alimentaire et nutritionnelle	4. Réduction de la pauvreté et croissance inclusive	5. Amélioration de la résilience	
Vers une une santé animale innovante, harmonisée et durable	**Niveau 2 : Transformer le système de santé animale en Afrique**					
	Résultat 1 : Renforcement d'un environnement favorable à la coordination multisectorielle	**Résultat 2 :** Réduction des risques de maladie et des impacts sur les animaux, les humains et l'environnement	**Résultat 3 :** Amélioration des réponses aux problèmes actuels, émergents et réémergents de santé publique d'origine animale	**Résultat 4 :** Amélioration de l'accès aux intrants de qualité, aux marchés et au commerce des ressources animales	**Résultat 5:** Amélioration du développement et de l'utilisation des technologies dans le domaine des ressources animales	**Résultat 6 :** Amélioration de la coordination et de la responsabilité mutuelle entre les acteurs de la santé animale
Renforcer les capacités à produire des résultats	Niveau 3 : Renforcer les capacités des systèmes de santé animale aux niveaux continental, régional et national pour améliorer l'obtention de résultats en Afrique					
	Résultat 1.1 Renforcement des capacités de formulation et de mise en œuvre des politiques de santé animale aux niveaux national et régional	**Résultat 2.1** Renforcement de la capacité à gérer les maladies animales	**Résultat 3.1** Promotion de l'approche «Une seule santé»	**Résultat 4.1** Mise en place de systèmes d'assurance qualité pour les intrants spécifiques soutenus	**Résultat 5.1** Développement de systèmes d'information appropriés pour faciliter le partage des connaissances et la prise de décision fondée sur des données probantes	**Résultat 6.1** Création / renforcement de parties prenantes multiples et de plates-formes multisectorielles

	Résultat 1.2 Soutien à l'examen des cadres juridiques de la santé animale, y compris les questions émergentes et réémergentes de santé animale (lois, règlements, procédures, coutumes et normes) **Résultat 1.3** Soutien au développement et au renforcement des cadres institutionnels de la santé animale	**Résultat 2.2** Élaboration et mise en œuvre d›initiatives pour le contrôle, l›éradication et la réduction progressive des risques de maladies animales **Résultat 2.3** Élaboration et mise en œuvre d'initiatives visant à atténuer les facteurs humains à l'origine des maladies animales, l'impact de l'environnement et des changements climatiques sur la santé et le bien-être des animaux.	**Résultat 3.2** Élaboration et mise en œuvre d›initiatives visant à garantir une utilisation appropriée des antimicrobiens (UAM) et à atténuer l›impact de la résistance aux antimicrobiens (RAM), conformément aux cadres mondiaux **Résultat 3.3** Renforcement des capacités de prévention, de détection et de contrôle des zoonoses et des maladies émergentes et réémergentes Résultat 3.4 Renforcement des systèmes de contrôle de la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux Résultat 3.5 Soutien à l'amélioration et à l'application des normes d'hygiène environnementale pour les activités de l'industrie animale	**Résultat 4.2** Appui au commerce et à la commercialisation des animaux et des produits animaux **Résultat 4.3** Renforcement des liens entre les autorités SPS et les autres parties prenantes	**Résultat 5.2 :** Des systèmes d'information appropriés pour faciliter le partage des connaissances et la prise de décision fondée sur des données probantes sont mis en place. Renforcement des capacités et des liens entre la recherche et les utilisateurs finaux **Résultat 5.3** Élaboration de modèles pour attirer les investissements du secteur privé dans la recherche et l›innovation en matière de santé animale **Résultat 5.4 :** Les capacités et les liens entre la recherche et les utilisateurs finaux sont renforcés. Amélioration de la sensibilisation, de la défense des intérêts et de la communication tout au long de la chaîne de valeur de la santé animale **Résultat 5.5** Promotion du développement et de la rétention des capacités des ressources humaines dans le secteur de la santé animalev	**Résultat 6.2** Les priorités d'investissement et de financement dans le secteur de la santé animale sont identifiées afin d'éclairer les stratégies de mobilisation des ressources

3. Objectifs de la coordination, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la SSAA

Le cadre de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation (S&E) fonctionnera comme un système d'information de niveau supérieur qui s'appuiera sur les organismes continentaux, les CER, les EM et d'autres partenaires pour fournir des informations utiles à ses utilisateurs. Il sera utilisé pour renforcer la planification des programmes et améliorer l'efficacité des actions et des interventions mises en œuvre et fournira des informations et des preuves essentielles concernant la performance des options stratégiques mises en œuvre. Les objectifs du cadre de suivi et d'évaluation de l'AHSA sont les suivants

3.1 Reddition des comptes et transparence : suivi des progrès de la mise en œuvre et sensibilisation des principales parties prenantes.

3.1.1 Mécanisme de reddition des comptes et de transparence

En prenant la décision de mettre en œuvre la Stratégie de santé animale pour l'Afrique, les acteurs du secteur des ressources animales s'engagent essentiellement à respecter deux obligations essentielles pour assurer la réussite de la mise en œuvre de la stratégie : l'appropriation des responsabilités et l'obligation de mettre en œuvre, de suivre et de rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation de ces responsabilités. Cela signifie qu'ils auront l'obligation de rendre compte des décisions et/ou des mesures prises conformément aux indicateurs établis et aux objectifs convenus pour une bonne gestion du secteur des ressources animales et des performances. La Gestion axée sur les résultats (GAR) et la prise de décision seront utilisées pour garantir une base claire et logique pour l'affectation des ressources aux résultats attendus et à leur réalisation éventuelle. Les rapports sur ces aspects comprendront le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des produits, des résultats et des impacts attendus, ainsi que des analyses et des explications pertinentes. Les mécanismes prévoiront trois catégories de responsabilité pour lesquelles les parties prenantes devront faire rapport :

i. Responsabilité en matière de rendement : il s'agit de démontrer et de rendre compte des performances en termes d'objectifs de performance convenus concernant la portée, la qualité et le calendrier de livraison. L'accent sera mis sur la prestation de services, les résultats, les effets et les impacts par le biais du retour d'information et de l'apprentissage.
ii. Responsabilité politique : elle se concentrera sur les institutions, les procédures et les mécanismes qui garantiront que les CER et les États membres tiennent les promesses relatives à la réalisation de cette stratégie, qu'ils confirment la confiance du public, qu'ils représentent les intérêts des parties prenantes et qu'ils répondent aux besoins et aux préoccupations des parties prenantes. Une préoccupation centrale sera l'équité en remédiant aux défaillances des performances des ressources animales par

une politique, une réglementation et une allocation des ressources appropriées et acceptables.

iii. Responsabilité financière : le financement est essentiellement un moyen pour permettre la réalisation des résultats escomptés. La responsabilité financière concerne le suivi et les rapports sur les allocations, le décaissement et l'utilisation des ressources financières. Elle sera réalisée en utilisant des outils de budgétisation, de comptabilité et d'audit. Un autre aspect de la responsabilité financière consistera à donner l'assurance que les ressources et l'autorité sont exercées conformément à des procédures appropriées et légales, à des normes professionnelles et à des valeurs sociales.

3.2 Mesure des performances et retour d'information

Il s'agit d'utiliser les résultats du S&E comme un retour d'information pour une gestion adaptative visant à améliorer l'efficacité et l'efficience. Le cadre de mesure des performances fournira une approche cohérente pour la collecte, l'analyse, l'utilisation et le compte-rendu systématiques des performances de l'AHSA. Il est conçu pour être un outil permettant de mesurer et de rendre compte du niveau de réalisation des résultats. Le cadre de mesure des performances sera un document évolutif qui sera mis à jour si nécessaire et respectera les principes suivants :

i. Il doit être simple et rentable.
ii. Les indicateurs de performance sélectionnés doivent au minimum répondre aux critères intelligents (simple, valide, fiable, abordable et pertinent).
iii. Il doit faciliter l'apprentissage et l'action pour une mise en œuvre efficace de la stratégie.

3.3 Gestion des connaissances

La gestion des connaissances implique l'apprentissage et le partage d'expériences en vue d'une meilleure prise de décision. Pour une gestion efficace des connaissances, de bons systèmes de gestion des données aux niveaux continental, régional et national seront essentiels. Des mécanismes et des systèmes de gestion des données permettant de collecter, d'organiser et de transformer les données dans des formats utilisables seront développés pour la SSAA. En outre, les technologies de l'information et de la communication (TIC) telles que le système d'information sur les ressources animales (ARIS) seront utilisées pour améliorer la qualité, l'efficience et l'efficacité de la collecte, du traitement, du stockage, de la récupération et de la diffusion des données de suivi et d'évaluation.

3.4 Mise en œuvre, cadre de suivi-évaluation de la SSAA

Dans le cadre du principe de solidarité et de complémentarité, les niveaux nationaux, régionaux et continentaux impliqués dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la SSAA 2018 - 2035 collaboreront comme suit :

i. ***Niveau national :*** ce niveau constitue la principale source de questions et d'idées pour l'AHSA 2018 - 2035, et sera responsable de la mobilisation des ressources pour soutenir sa mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des processus et des résultats.

ii. ***Niveau régional :*** il s'agit du point d'entrée pour les programmes, perspectives et initiatives régionales de la SSAA 2018 - 2035. Il coordonne la mobilisation des ressources régionales pour la mise en œuvre et l'intégration du suivi et de l'évaluation des États membres.

iii. ***Niveau continental :*** il fournit les grandes orientations politiques sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la SSAA 2018 – 2035. En outre, il est responsable de la conception/révision générale du cadre et des cadres du plan à moyen terme qui suivent. Il facilite la mobilisation des ressources dans une perspective continentale, et facilite également l'intégration des rapports régionaux de suivi et d'évaluation dans un rapport continental. Il coordonne la relation/coopération et la collaboration étroite avec les partenaires et supervise l'exécution des programmes continentaux et projets.

4. Acteurs clés/responsabilités respectives pour un système efficace de suivi et d'évaluation de la SSAA

Un groupe de travail technique continental de suivi et d'évaluation des ressources animales sera établi à partir de représentants des principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'AHSA au niveau continental, des CER et des EM. Soutenu par les points focaux de suivi et d'évaluation au niveau des CER et des États membres, le groupe de travail continental de suivi et d'évaluation élaborera un cadre de suivi et d'évaluation pour la stratégie continentale et soutiendra son déploiement et sa mise en œuvre. Les équipes de S&E des CER et des États membres devront essentiellement aligner leurs cadres de S&E respectifs sur le cadre continental. Le tableau 1 présente les principaux acteurs et leurs responsabilités respectives dans le système de S&E de la SSAA.

Tableau 1 : *Acteurs clés et leurs responsabilités respectives dans le système de suivi et d'évaluation de l'AHSA.*

Niveau	Acteurs clés	Responsabilités
Continental	• CUA (UA-BIRA, UA-PANVAC, UA-PATTEC, DREA, SPPMERM, DTI, DSO, HRST, UA-IAPSC) ; NPCA ; Africa CDC • Groupe de travail technique continental de suivi et d'évaluation composé de points focaux des principaux acteurs • Partenaires (dont l'OIE, la FAO, l'OMS, l'ILRI, la PAFO, etc.) • CAHP- Afrique ; Groupe directeur • Acteurs non étatiques (organismes professionnels, réseaux de jeunes et de femmes - AWAFA)	• Coordonner la conception et la gestion globale du système de suivi-évaluation • Rassembler, traiter les données et produire des rapports continentaux. • Contrôler la qualité de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation
Régional	• CER ; • Mécanismes/réseaux régionaux sur la santé animale • Points focaux chargés du S&E • Partenaires	• Coordonner la conception et la gestion globale du système de suivi et d'évaluation au niveau régional • Fournir un soutien de capacité pour la collecte de données de qualité • Rassembler, traiter les données et produire des rapports régionaux
National	• Ministères et services publics chargés des ressources animales • Points focaux chargés du suivi-évaluation • Partenaires	• Coordonner la conception et la gestion globale du système de suivi et d'évaluation au niveau national • Fournir une capacité de soutien pour la collecte participative de données de qualité • Rassembler, traiter les données et produire des rapports nationaux

5. Facteurs essentiels de réussite

i. Appropriation par les parties prenantes : la mise en œuvre efficace de la présente stratégie repose sur la participation de toutes les principales parties prenantes à sa conception, son élaboration, sa mise en œuvre et son suivi, son évaluation et l'établissement de rapports. Au stade de développement de la SSAA, les principales parties prenantes du secteur de la santé animale aux niveaux continental, régional et national ont participé, et il est prévu que cette participation et cette appropriation des parties prenantes soient maintenues tout au long de la mise en œuvre, du suivi, de l'évaluation et de la présentation des rapports de la stratégie.

ii. Leadership et engagement politiques efficaces : une direction politique efficace sera un facteur essentiel qui contribuera à la stabilité macroéconomique, au renforcement de la confiance des investisseurs et à l'attraction des investissements étrangers et locaux pendant la mise en œuvre de la stratégie.

iii. Positionnement de la SSAA pour faire piloter les initiatives de la santé animale sur le continent : la SSAA a pour objectif de mettre en place un système de santé animale innovant, harmonisé et durable pour l'Afrique. Elle devrait donc être située au centre pour piloter les initiatives de la santé animale aux niveaux continental, régional et des États membres.

iv. Existence de secteurs public et privé dynamiques : il est prévu que l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et l'établissement des rapports soient coordonnés par le secteur public, qui fournira également un environnement opérationnel propice. Le secteur privé devrait jouer un rôle clé dans la mise en œuvre effective de l'AHSA. Il est donc nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles et humaines de l'État, ainsi que de créer un secteur privé dynamique qui mobilisera et appliquera des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie.

v. Mise en place d'un cadre institutionnel efficace qui relie la chaîne de valeur de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation et des rapports à travers les niveaux continental, régional et des États membres : bien que la mise en œuvre de l'AHSA se fasse en dernier ressort au niveau national, la coordination de la planification, du suivi et de l'évaluation, et de l'établissement de rapports aux niveaux continental, régional et national est cruciale pour la réussite de la mise en œuvre de la stratégie. À cette fin, les cycles de planification, de suivi et d'évaluation et d'établissement de rapports doivent être synchronisés ; de même, des cadres de suivi et d'évaluation assortis d'objectifs mesurables clairs doivent être mis en place à tous les niveaux.

vi. Interaction entre les animaux d'élevage, l'homme, la faune sauvage et l'environnement : les zoonoses sont une préoccupation majeure dans la prestation des services de santé animale. Cette situation est encore aggravée par les effets négatifs des populations d'animaux d'élevage, d'humains et d'animaux sauvages sur l'environnement. C'est pourquoi une attention particulière sera accordée à l'interaction entre les animaux d'élevage, l'homme, la faune sauvage et l'environnement au cours de la stratégie de mise en œuvre.

vii. Intégration de la dimension du genre lors de la mise en œuvre : on sait que les femmes jouent un rôle clé en tant que gardiennes, transformatrices et commercialisatrices d'animaux et de produits animaux et qu'elles subissent les effets néfastes des maladies animales. Le succès de la mise en œuvre de cette stratégie dépendra donc de l'intégration de la dimension du genre.

6. *Cadre de mesure des résultats de la SSAA*

Chaîne de résultats	Indicateurs de base			Source des données	Hypothèses
	Description	Base de référence	Cible		
Impact : Systèmes de prestation de services de santé animale transformés contribuant à une croissance et à un développement socio-économique durables et inclusifs	1– Taux de croissance de la production de ressources animales 2 – Variation en pourcentage des pertes dans la production animale 3– Réduction en pourcentage des importations de produits d'origine animale (volume) 4– Nombre d'États membres ayant atteint ou dépassé le niveau 3 des performances des services vétérinaires (PVS)-				
RÉSULTATS					
Résultat 1 : Environnement favorable à la coordination multisectorielle amélioré	5– Nombre d'États membres ayant adopté les stratégies continentales en matière de ressources animales 6– Nombre d'États membres disposant de pôles multisectoriels opérationnels pour la politique en matière de ressources animales				
Résultat 2 : Risques de maladie et leurs répercussions sur les animaux, les êtres humains et l'environnement réduits	7– Variation en pourcentage de l'incidence des maladies prioritaires (liste de l'OIE) 8– Variation en pourcentage des pertes liées aux pathologies animales				
Résultat 3 : Réponses aux préoccupations actuelles, émergentes et ré-émergentes en matière de santé publique d'origine animale améliorées.	9– Nombre d'États membres disposant de plans nationaux de gestion des urgences pour les principales pathologies animales ayant une importance sur le plan de la santé publique (résistance aux antimicrobiens, etc.) 10 – Pourcentage de la population satisfaite de la réponse apportée à l'urgence d'origine animale 11– Pourcentage des interventions d'urgence sanitaire ayant satisfait aux exigences du plan d'urgence commun national				
Résultat 4 : Accès aux intrants de qualité, aux marchés et au commerce des ressources animales amélioré.	12– Variation en pourcentage du commerce intra-africain basé sur les ressources animales (ventilé par valeur et volume) 13– Nombre d'États membres disposant de mécanismes opérationnels pour garantir une assurance qualité des ressources animales				

Chaîne de résultats	Indicateurs de base			Source des données	Hypothèses
	Description	Base de référence	Cible		
Résultat 5 : Développement et utilisation des technologies dans la chaîne de valeur des ressources animales améliorés.	14– Taux de croissance du nombre de brevets dans le domaine des technologies et innovations en matière animale 15– Taux d'adoption des technologies				
Résultat 6 : Coordination et responsabilité mutuelle entre les acteurs du secteur de la santé animale renforcée.	16– Volume total des investissements conjoints dans le secteur de la santé animale (à ventiler par acteurs étatiques et non étatiques)				
EXTRANTS					
Extrant 1.1 : Renforcement des capacités en matière de formulation et de mise en œuvre de la politique de santé animale à l'échelle nationale et régionale	17– Nombre d'établissements d'enseignement vétérinaire qui intègrent la planification des politiques (PICA) dans leur programme				
Extrant 1.2 : Soutien à la révision des cadres juridiques de la santé animale, y compris les questions émergentes en matière de santé animale (lois, règlements, procédures, coutumes et normes)	18– Nombre d'États membres qui mettent à jour leur législation en matière de santé animale conformément aux normes internationales				
Extrant 1.3 : Soutien au développement et au renforcement du cadre institutionnel pour la santé animale	19– Nombre d'États membres soutenus dans le développement et le renforcement des cadres institutionnels pour la santé animale				
Extrant 2.1 : Renforcement des capacités à gérer les pathologies animales	20– Nombre de personnes formées aux compétences de base 21– Nombre d'établissements d'enseignement vétérinaires disposant de programmes harmonisés qui incluent les quatre questions émergentes (la résistance aux antimicrobiens, la gestion des catastrophes, l'approche « Une seule santé » ainsi que les maladies émergentes et réémergentes) 22– Nombre d'États membres ayant mis en place des organismes statutaires vétérinaires (OSV)				

Chaîne de résultats	Indicateurs de base			Source des données	Hypothèses
	Description	Base de référence	Cible		
Extrant 2.2 : Élaboration et mise en œuvre d'initiatives pour le contrôle progressif, la réduction des risques et l'éradication de pathologies animales	23– Nombre d'États membres dotés de stratégies appliquées aux niveaux continental, régional et national en matière de prévention et de contrôle des maladies prioritaires (ventilé par stratégies nouvelles et existantes)				
Extrant 2.3 : Élaboration et mise en œuvre d'initiatives visant à atténuer les facteurs humains de propagation des pathologies animales, les effets liés à l'environnement et les conséquences du changement climatique sur la santé et le bien-être des animaux	24– Nombre d'États membres disposant d'un plan de gestion des urgences zoosanitaires 25– Nombre d'États membres appliquant les lignes directrices continentales en matière de gestion durable des écosystèmes 26– Nombre d'États membres bénéficiant d'un soutien pour la mise en œuvre de la stratégie révisée d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique sur les animaux de l'UA-BIRA				
Extrant 3.1 : Promotion de l'approche « Une seule santé »	27– Nombre d'États membres ayant mis en place une politique qui intègre l'approche « Une seule santé » (dans les politiques, législations, lois et réglementations existantes ou dans des stratégies, procédures opérationnelles normalisées et lignes directrices autonomes) 28– Nombre d'États membres disposant d'une plateforme de santé opérationnelle institutionnalisée (ventilé par nouveaux et anciens États membres)				
Extrant 3.2 : Mise en œuvre d'initiatives visant à garantir une utilisation appropriée des antimicrobiens (UAM) et à atténuer l'impact de la résistance aux antimicrobiens (RAM), conformément aux cadres utilisés au niveau international.	29– Nombre d'États membres ayant adopté des stratégies et des plans d'action de niveau mondial en matière de RAM/UMA				

Chaîne de résultats	Indicateurs de base			Source des données	Hypothèses
	Description	Base de référence	Cible		
Extrant 3.3 : Renforcement des capacités de prévention, de détection et de contrôle des zoonoses et des pathologies émergentes et réémergentes	30– Nombre d'États membres et de Communautés économiques régionales disposant de systèmes de surveillance intégrés et de laboratoires de diagnostic opérationnels pour les zoonoses prioritaires et les maladies émergentes et réémergentes				
Extrant 3.4 : Renforcement des systèmes de contrôle de sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux	31– Nombre d'États membres se conformant aux normes du Codex Alimentarius sur les aliments d'origine animale 32– Nombre d'États membres respectant les normes de l'OIE sur les aliments pour animaux				
Extrant 3.5 : Soutien à l'amélioration des normes d'hygiène environnementale pour les activités de l'industrie animale	33– Nombre d'États membres ayant élaboré des politiques et de réglementations cohérentes en matière de gestion environnementale dans les chaînes de valeur de ressources animales				
Extrant 4.1 : Mise en place de systèmes d'assurance qualité pour les intrants spécifiques financés.	34– Nombre d'États membres disposant de systèmes d'assurance qualité pour les intrants et les services liés aux ressources animales (ventilé par pays et par type de système)				
Extrant 4.2 : Soutien à la vente et à la commercialisation d'animaux et de produits d'origine animale	35– Nombre d'États membres disposant de plateformes opérationnelles qui fournissent des informations commerciales 36– Nombre d'États membres ayant harmonisé leurs politiques, réglementations et normes en matière de commerce d'animaux et de produits d'origine animale				
Extrant 4.3 : Renforcement des liens entre les autorités sanitaires et phytosanitaires et les autres parties prenantes	37– Nombre de plateformes sanitaires et phytosanitaires multipartites actives dans les processus de normalisation et les négociations commerciales (ventilé par niveau national, régional, continental et international)				

Chaîne de résultats	Indicateurs de base			Source des données	Hypothèses
	Description	Base de référence	Cible		
Extrant 5.1 : Développement de systèmes d'information appropriés pour faciliter le partage des connaissances et la prise de décision fondée sur des données probantes	38– Nombre d'États membres ayant développé des systèmes d'information pour soutenir la prise de décision				
Extrant 5.2 : Renforcement des liens entre la recherche et les utilisateurs finaux	39– Nombre d'États membres ayant créé des réseaux d'échange opérationnels entre chercheurs et utilisateurs finaux 40– Nombre d'études de recherche sur la santé animale réalisées (ventilé par source)				
Extrant 5.3 : Élaboration de modèles pour attirer les investissements du secteur privé dans la recherche et l'innovation en matière de santé animale	41– Nombre de modèles développés pour encourager les investissements du secteur privé dans la recherche et l'innovation en matière de santé animale				
Extrant 5.4 : Renforcement de la sensibilisation, de la communication et du plaidoyer tout au long de la chaîne de valeur zoosanitaire	42– Nombre de stratégies de sensibilisation et de lignes directrices sur les questions de santé animale sont élaborées et diffusées				
Extrant 5.5 : Promotion du renforcement des capacités et de la rétention des ressources humaines dans le secteur de la santé animale	43– Nombre de diplômés recensés dans des domaines en rapport avec la santé animale 44– Ratio des praticiens en santé animale par rapport à la population animale totale (ventilé par État membre et par cadres)				
Extrant 6.1 : Mise en place ou renforcement de plateformes multipartites et multisectorielles	45– Nombre d'États membres ayant créé des plateformes multisectorielles et multipartites opérationnelles				
Extrant 6.2 : Identification des investissements et financements prioritaires dans le secteur de la santé animale afin d'éclairer les stratégies de mobilisation des ressources	46– Volume des investissements dans le secteur de la santé animale (ventilé par source)				

African Union – Interafrican Bureau for Animal Resources (AU-IBAR)
Kenindia Business Park, Museum Hill, Westlands Road.
P.O. Box 30786 - 00100 Nairobi, Kenya.
Tel: +254 (20) 3674 000 | Fax: +254 (20) 3674 341 / 3674 342
Email: *ibar.office@au-ibar.org* | Website: *www.au-ibar.org*